

Brevet des collèges: dix fois plus de candidats pour la session de septembre

Paris, 13 sept. 2019 (AFP) -

Environ 11.000 élèves, soit dix fois plus que l'an dernier, passeront lundi et mardi les épreuves de la session de remplacement du brevet des collèges, décalé de quelques jours en juin dernier en raison d'une vague de chaleur sans précédent.

L'an dernier, "ils étaient 1.258 élèves à passer la session de remplacement en septembre, cette année ils seront 11.119, c'est dix fois plus mais cela reste une masse gérable", explique-t-on au ministère de l'Education nationale. Côté logistique, 437 collèges (sur un total de 7.200) seront réquisitionnés lundi et mardi pour le passage de ces épreuves.

Des températures sans précédent fin juin avaient poussé le gouvernement à décaler les épreuves.

Mais de nombreux élèves n'avaient pu s'y rendre car leurs départs en vacances étaient calés en amont de cette nouvelle date. Les parents des élèves concernés ont dû fournir les pièces nécessaires pour justifier de leur absence en juillet, notamment des photocopies de billets de train ou d'avion, ajoute-t-on de même source.

Le déroulé des épreuves - mathématiques et français le lundi, sciences, histoire-géographie et langue vivante étrangère le mardi - reste inchangé.

Les résultats seront connus, comme d'habitude, à la fin du mois de septembre.

Un peu plus de 703.300 collégiens ont été admis au brevet cette année, soit un taux de réussite de 86,5%, en baisse de 0,6 point par rapport à l'année précédente. La série générale, qui concerne 90% des inscrits, affiche le taux de réussite le plus élevé, avec 87,8% de lauréats, en recul de 0,2 point par rapport à 2018.

Le brevet, dont l'ancêtre (le BEPC) a été créé en 1947, est un diplôme qui atteste des connaissances et compétences acquises en fin de collège, à l'issue de la classe de troisième, selon l'intitulé du ministère de l'Education. Passé par des adolescents qui ont pour la plupart 14 ou 15 ans, il se situe donc peu avant la fin de la scolarité obligatoire (16 ans en France).

Le coût moyen par candidat était de trois euros en 2016 et de quatre euros en 2017.

asm/ito/alh/cbn

Afp le 13 sept. 19 à 11 49.